

BURUNDI
(49)

INTERVENTION DU BURUNDI A LA 24^{ème} SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL

LA NAMIBIE : Le 18/01/2016

Merci Monsieur le Président.

Le Burundi salue la délégation namibienne et la félicite pour le rapport et sa présentation au présent cycle de l'Examen Périodique Universel.

Mon pays félicite le Gouvernement namibien pour les efforts déployés pour la mise en œuvre des recommandations acceptées au précédent examen et pour l'amélioration de la situation des droits de l'homme en général dans le pays.

Il est incontestable que la justice constitue un socle pour la promotion et la protection des droits de l'homme. Ainsi, la délégation burundaise se réjouit des différentes mesures prises par le Gouvernement namibien pour renforcer l'accès à la justice parmi lesquelles on peut citer la création de la Direction de l'aide juridictionnelle du Ministère de la Justice.

Le Burundi félicite le Gouvernement namibien pour l'élaboration et le lancement du plan d'action national 2015-2019 pour les droits de l'homme ; cela témoigne de la détermination des autorités nationales à améliorer la promotion et la protection des droits de l'homme.

La délégation burundaise salue l'institution, par la Namibie, du Comité interministériel des droits de l'homme et du droit international humanitaire ainsi que l'institution d'un département des droits de l'homme au sein de la Police namibienne.

Nous recommandons à la Namibie d'accélérer le processus d'élaboration et d'adoption de la loi portant répression de la torture.

Pour terminer, le Burundi souhaite pleins succès à la Namibie au présent Examen Périodique Universel.

Merci Monsieur le Président.

Mme NTAKABURI MVO Manè - Ancile
Attachée juridique